

Délibération n°D20230003

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Finances

Secrétaire de séance : Farida MOUHOUBI

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DEUX FÉVRIER, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 21, 22, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/01/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Fatiha BANCAL, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS.

ABSENTS EXCUSES :

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Charles MARBOT	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Alain BANQUET	a donné délégation à	Josie BAYLE
Eric PROLA	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n°1 « Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Modifications des statuts - Maison de Santé »

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - AVANCES 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

VU la délibération n°2022-0138 du 13 décembre 2022 relative à l'approbation du budget primitif 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT les demandes d'avance transmises, courant janvier 2023, par les associations ART-TAK, JAZZPOURPRE et USB Rugby ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des associations, une avance sur la subvention 2023 est proposée comme suit :

ASSOCIATIONS	AVANCE 2023
ART-TAK	3 000,00
JAZZPOURPRE	5 000,00
USB RUGBY	35 000,00
TOTAL	43 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VERSER les avances sur subventions aux associations tels que portées ci-dessous :
 - 3 000,00 € à l'association ART-TAK,
 - 5 000,00 € à l'association JAZZPOURPRE,
 - 35 000,00 € à l'association USB RUGBY VALLÉE DE LA DORDOGNE,

- DE DIRE que les crédits nécessaires sont imputés au chapitre 65, compte 6574 du Budget Primitif 2023 de la ville.

Adopté par 29 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 02/02/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 FEV. 2023

et de l'affichage en date du - 7 FEV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Farida MOUHOUBI



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD